

L'an deux mil dix-huit, le vingt neuf juin, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD Maire.

Nombre de membre en exercice : 14

Date de convocation : 22/06/2018

Présents: RAYNAUD C, GRENET J, PONCHON F, BONNET C, DAUPHANT G, ALVES S, OLLIER T, MORIN P, FAYET P, MIGNOT M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente : STAELEN J (pouvoir à C. RAYNAUD), DUPOIS MF (pouvoir à C. BONNET), GIBELIN-BOYER P, MONTEIRO H.

Mme MORIN Pascale a été élue secrétaire.

Plan de gestion de l'espace naturel sensible Joze Maringues

Mme BODIN Julie chargée de mission pour les services départementaux du conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, a organisé une réunion de travail avec le conseil municipal sur l'état des lieux du territoire concernant les berges de l'Allier le long de la commune de Luzillat et les propositions que désire transmettre le conseil municipal.

ECOLE

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe pour 26h 00 par semaine.

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt maladie de Rachel KALHOUCHE et de la nécessité de prévoir un poste de remplacement pour le mois de juillet, en période scolaire ; son absence entraînant un surcroît de travail pour la cantine : service, ménage.

Conformément à l'article 3, alinéa 1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil municipal doit créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour pallier l'accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour le mois de juillet, du 01 juillet au 13 juillet 2018 à raison de 26 h 00 hebdomadaires, au 1^{er} échelon de l'échelle 3.

Heures complémentaires PELISSIER Michèle et PELISSIER Caroline

Le Maire rappelle l'arrêt maladie de Janine BOISSIERES au poste cantine et ménage du 30/05 au 31/07. Le remplacement est effectué par PELISSIER Michèle pour la surveillance et le ménage, le nombre d'heures nécessaires est 11.50 h pour la semaine 27, et par PELISSIER Caroline pour la cantine et le ménage, le nombre d'heures et de 1 h 30 pour la semaine 27.

Après délibération le conseil municipal décide d'attribuer :

- 11 heures 50 mn par semaine à PELISSIER Michèle
- 1 heure 30 mn par semaine à PELISSIER Caroline

durant l'arrêt maladie de BOISSIERES Janine.

Réunion du 29 juin 2018 - suite

Arrêt maladie Janine BOISSIERES : prolongation de son arrêt maladie jusqu'au 31/07/2018.

Elle devra être reçue par le Maire et un adjoint pour envisager une réorientation professionnelle. Le comité médical devra être saisi pour permettre le maintien en maladie ordinaire au-delà des 6 mois, avec visite médicale par un expert agréé.

Réorganisation durant l'été, des emplois du temps des salariés travaillant à l'école suite au passage aux 4 jours.

Effectifs en hausse : 195 au sein du RPI avec une moyenne de 28 élèves par classe.

Le circuit de ramassage scolaire a été inversé et les horaires des 2 écoles modifiés :

Limons de 8 h 55 à 16 h 25

Luzillat : de 8 h 45 à 16 h 15

Ces modifications ont été acceptées par les services du CDEN (conseil départemental d'éducation nationale)

Impayés de la cantine scolaire, des rappels seront envoyés aux familles, au début des vacances scolaires.

Une semaine avant la rentrée scolaire, le directeur de l'école de Luzillat recevra 15 élèves en soutien. Le ménage pour la rentrée s'effectuera durant la même semaine.

Durant la prochaine année scolaire, une sortie sera organisée durant une semaine, le budget prévisionnel s'élève à 15 000 euros.

Salle des fêtes de Luzillat

Une fuite importante du toit terrasse de la salle des fêtes a été constatée, le géotextile est percé et la fuite a endommagé le mur bleu côté sud et le plafond coin sud-ouest. La déclaration a été transmise à l'assurance, visite d'expert, attente de devis de réparation.

Demande de subvention au titre du produit des amendes de police

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de 2 radars pédagogiques mobiles pour inciter au respect de la vitesse dans le bourg et les villages. Ce projet permet à la commune de Luzillat de demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental pour 50 % du montant H.T. de l'investissement.

Le devis pour l'installation de 2 radars pédagogiques dont un solaire s'élève à 4 768.50 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'installation de 2 radars mobiles pour un montant total H.T. de 4 768.50 € et charge le Maire de transmettre le dossier au Conseil Départemental.

Modification des statuts du syndicat de Basse Limagne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal D'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne doit modifier ses statuts afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe du 07 aout 2015, en particulier concernant la représentativité de ses membres au comité syndical.

Réunion du 29 juin 2018 - suite

Cette modification est l'occasion pour le syndicat de revoir les modalités d'adhésion et de retrait de ses membres, et de mettre à jour son siège social, désormais transféré à Joze.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications des statuts.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité des présents, la modification des statuts du syndicat.

Eclairage public

Le SIEG a transmis en mairie, un dossier de réfection de l'éclairage public, car sur 220 lampes, 160 sont non conformes.

Le montant total H.T. s'élève à 117 000 €, le SIEG prend en charge 50 % pour les travaux d'éclairage public et 40 % pour les travaux de mise en conformité. Le montant revenant à la charge de la commune serait de 55 760 € dont 44 799 € pour les travaux d'éclairage public et 10 961 € pour les travaux de mise en conformité.

Travaux

Le mur du garage de l'ancien presbytère a été crépi par l'équipe d'insertion du chantier DETOURS. L'équipe revient lundi prochain pour terminer les travaux des toilettes au terrain de sport de la Croix des Rameaux et commencer la réfection du four de Montgacon.

Le nettoyage de la butte de Montgacon devra être réalisé rapidement pour le pèlerinage.

Fauchage en cours.

Conseil d'école

Les questions essentielles du conseil d'école sont : le tracé d'un terrain de foot, des bancs fixes dans cour, casiers dans le couloir pour les chaussures, et la protection des poteaux.

CCAS

La recette des dons lors de la représentation de la chorale le 23 juin a été affectée au CCAS.

Prochaine réunion en juillet pour l'organisation d'une sortie avec les bus de la communauté de communes.

Questions diverses

Assainissement autonome, Guillaume DAUPHANT signale une réunion d'information le 10 juillet prochain pour informer les propriétaires d'installation non conformes des subventions dont ils peuvent bénéficier.

Mardi 03 juillet, des travaux de réparation des routes communales (trous)

Noms des rues : Vendègre, les Maréchaux les Fumoux...réunion de la commission pour un choix définitif des nom des rues jeudi 05 juillet à 20 h 30

Fête patronale :

Nouveaux tarifs de la brocante : 5 euros jusqu'à 6 m, 8 euros de 6 à 10 m, et 10 euros au-dessus de 10 m. menu à 16 euros.